

R É S O L U T I O N
2021-024

**MANDAT AVOCAT – CONTRAT DE TRAVAIL DES CADRES -SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-019 concernant la restructuration du Service de sécurité incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour donner effet à cette restructuration, la Municipalité doit rédiger des contrats de travail pour chaque cadre du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville afin de rédiger les contrats de travail des cadres du Service de sécurité incendie, pour une dépense estimée à 2 000 \$.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire 02-160-00-416.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président